

Augmentation de capital d'environ 38 MEUR par émission de 865.618 actions à 44 EUR par action

Publication du nouveau dénominateur en vertu de la loi sur la transparence



Xior a annoncé le 31 mars 2023 que dans le cadre de la dernière partie de la transaction Basecamp, en particulier l'apport des activités de gestion et de développement de Basecamp, il y aurait une augmentation de capital aujourd'hui, le 25 avril 2023, pour un montant d'environ 36 MEUR (encore à ajuster pour les ajustements habituels pour la trésorerie, la dette et le fonds de roulement net, entre autres). Les parties ont entre-temps calculé ces ajustements sur la base de la trésorerie, de la dette et du fonds de roulement net estimés des sociétés Basecamp, celles qui exercent les activités de gestion et de développement, à la date du 25 avril 2023, ce qui porte le montant de l'apport à environ 38 MEUR.

L'augmentation de capital pour ce montant a été réalisée ce jour et se traduit par l'émission de 865.618 nouvelles actions au prix d'émission de 44 EUR par action. La grande majorité de ces actions est également soumise à un lock-up de 6 mois, tel que décrit dans la note relative aux valeurs mobilières du 13 septembre 2022. Les nouvelles actions seront cotées en bourse à partir de 27 avril 2023.

Montant disponible au titre du capital autorisé

Dans le cadre de cette augmentation de capital, il a été fait usage du capital autorisé qui a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2022 (voir [statuts](#)). En vertu de cette autorisation, le conseil d'administration de Xior est autorisé (entre autres) à augmenter le capital de Xior au moyen d'une augmentation de capital par (i) apport en espèces ne prévoyant pas la possibilité d'exercer le droit de préférence statutaire ou le droit d'allocation irréductible par les actionnaires de la société et (ii) apport en nature, à concurrence d'un montant maximum de 62.554.577 EUR, soit un maximum de 3.475.254 nouvelles actions à émettre à la valeur représentée actuelle des actions (18,00 EUR). Après cette émission, le nombre maximum d'actions à émettre dans cette catégorie de capital autorisé reste de 2.609.636 actions.

Dividende

Les nouvelles actions ont été émises avec les coupons n° 24 et suivants attachés et ont donc droit aux bénéfices à partir du 25 avril 2023 (inclus). Les actions existantes et les nouvelles actions se négocient toutes avec le coupon n° 24 et suivants attachés et ont donc le même droit au dividende.

Coupon n° 24, représentant le droit au dividende brut pro rata temporis de l'exercice 2023 en cours pour la période allant du 25 avril 2023 (inclus) au 31 décembre 2023 (avec une valeur estimée à 1,2103 EUR compte tenu du dividende attendu pour l'exercice 2023 en cours).

Publication en vertu de l'Article 15 de la Loi sur la publication des participations importantes (loi sur la transparence) (2 mai 2007)

Suite à l'augmentation de capital et à l'émission de nouvelles actions le 25 avril 2023 dans le cadre de cette transaction, Xior publie les informations suivantes conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes :

- Capital total : 641.126.898 EUR
- Nombre total de titres avec droit de vote : 35.618.161 (toutes les actions ordinaires)

- Nombre total de droits de vote (= dénominateur) : 35.618.161 (tous attachés à des actions ordinaires)

Chacune de ces actions donne droit à une voix à l'assemblée générale annuelle et ces actions constituent donc le dénominateur pour les publications en vertu des règles de transparence (c'est-à-dire la déclaration lors de l'atteinte, du dépassement ou de la baisse des seuils fixés par la loi ou les statuts). Les statuts de Xior ne prévoient pas de seuils statutaires supplémentaires. Il n'y a pas d'options ou warrants en circulation donnant droit à des actions, des actions préférentielles ou des actions sans droit de vote.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:

Xior Student Housing SA
Frankrijklei 64-68
2000 Anvers, Belgique
www.xior.be

Christian Teunissen, CEO
Frederik Snauwaert, CFO
info@xior.be
T +32 3 257 04 89

Xior Investor Relations
Sandra Aznar
Head of Investor Relations
ir@xior.be
T +32 3 257 04 89



À propos de Xior Student Housing

Xior Student Housing SA est la première SIR publique de droit belge, spécialisée dans le segment du logement étudiant en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne, au Portugal, en Allemagne, au Pologne, au Danemark et au Suède. Dans ce segment immobilier, Xior Student Housing offre une variété d'immeubles, allant de chambres avec installations communes, chambres avec sanitaires privés, à des studios entièrement équipés. Xior Student Housing construit depuis 2007, en tant que propriétaire et exploitante, des logements de qualité et fiables pour des étudiants à la recherche d'un endroit où ils peuvent étudier et vivre dans des conditions idéales. Une chambre d'étudiant offrant ce petit plus qui permettra à chaque étudiant de se sentir immédiatement chez lui.

Xior Student Housing est agréée en tant que SIR publique de droit belge depuis le 24 novembre 2015. Les actions de Xior Student Housing sont cotées sur Euronext Bruxelles (XIOR) depuis le 11 décembre 2015. Le 31 décembre 2022, Xior Student Housing présente un portefeuille immobilier d'une valeur approximative de 3,0 milliards EUR. Vous trouverez plus d'informations sur www.xior.be.

Xior Student Housing SA, SIR publique de droit belge (BE-REIT)
Frankrijklei 64-68, 2000 Anvers, Belgique
BE 0547.972.794 (RPM Anvers, section Anvers)

Clause de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse contient des informations, prévisions, opinions et estimations prospectives faites par Xior, relatives aux performances futures attendues de Xior et du marché dans lequel elle opère (« déclarations prospectives »). Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques inhérents, incertitudes et hypothèses, tant générales que spécifiques, qui semblaient fondées au moment où elles ont été établies, qui pourront finalement se révéler exactes ou non, et le risque existe que les déclarations prospectives ne se réalisent pas. Certains événements sont difficilement prévisibles et peuvent dépendre de facteurs sur lesquels Xior n'a aucune influence. De plus, les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse qui portent sur des tendances ou activités passées ne peuvent pas être considérées comme gage que ces tendances ou activités perdureront à l'avenir. Ni Xior, ni ses représentants, fonctionnaires ou conseillers, ne garantissent que les paramètres sur lesquels les déclarations prospectives sont basées sont exempts d'erreurs, et aucun d'eux ne peut suggérer, garantir ou prédire que les résultats annoncés dans de telles déclarations prospectives se réaliseront effectivement. Les bénéfices réels, la situation financière, les performances ou les résultats de Xior peuvent dès lors sensiblement s'écarter des informations avancées dans ou sous-entendues par ces déclarations prospectives. Xior refuse expressément toute obligation ou garantie de mettre à jour ou revoir les déclarations prospectives, sauf si la loi l'impose. Le présent document a été rédigé en néerlandais et a été traduit en anglais et en français. En cas de divergence entre les différentes versions de ce document, la version néerlandaise prévaudra.